



Commission des Arbitres

Test physique du 23 mars 2024 à WORMHOUT

Président : M. Olivier WILLEQUET

Secrétaire de séance : Mme Sophie-Anne NOLF

Membres de la commission présents lors du test : Mme Sophie-Anne NOLF ; MM. Djamel BOUFIME, Gauthier FOURNIER et Philippe MALESIEUX

Conformément aux articles 16.3 et 16.4 ainsi qu'à l'annexe 1 de son règlement intérieur pour la saison 2023 / 2024, la Commission des Arbitres a organisé un test physique à destination des arbitres officiels du District des Flandres de Football :

RAPPEL – EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION :

***Article 16.3 : Test Physique**

Les Arbitres de District sont soumis à une évaluation athlétique (voir annexe I).

La réussite de ce test physique est obligatoire pour officier sur des compétitions de niveau Ligue.

Cette évaluation est obligatoire pour :

- les arbitres seniors D1 et AAD1
- les arbitres seniors D2 susceptibles d'officier en qualité d'assistant sur les compétitions de ligue
- les Jeunes Arbitres de District

Cette évaluation est facultative pour :

- les arbitres D3
- les arbitres D4
- les arbitres AAD2

***Article 16.4 : Arbitre en situation d'échec (ne concerne que les arbitres dont la catégorie nécessite la réussite d'une épreuve physique)**

Les modalités suite à un échec au test physique des Arbitres de District (inclus les rattrapages) sont les suivantes :

- pour un arbitre D1, il sera désigné en D2 et ne pourra pas officier en qualité d'assistant en Ligue
- pour un arbitre AAD1, il ne pourra officier qu'en qualité d'assistant sur les compétitions de District.
- pour un arbitre D2, il ne pourra pas officier en qualité d'assistant en Ligue
- pour un Jeune Arbitre de District, il ne pourra pas officier sur les compétitions de Ligue jeunes, ni en qualité de central, ni en qualité d'assistant.

Un arbitre en situation d'échec au test physique peut repasser le test physique autant de fois qu'il le souhaite selon les rattrapages proposés par la C.D.A.

Un calendrier prévisionnel des dates de tests sera annoncé dans la lettre de rentrée.

La réussite d'un rattrapage annulera la sanction liée à l'échec.

Un arbitre ne pouvant se présenter à aucun test physique pour raisons médicales dûment justifiées (certificat médical à l'appui) ne pourra pas officier dans sa catégorie. Son classement sera gelé pour la saison.

Si cette situation venait à se reproduire la saison suivante, l'arbitre serait réaffecté.

Le pôle technique décidera en fin de saison de la réaffectation pour un arbitre en échec, n'ayant pas pu être observé dans sa catégorie.

DISTRICT des FLANDRES de FOOTBALL

14 avenue Schuman
59370 Mons-en-Barœul

Tél. 03 74 09 04 00 – Fax 09 72 63 08 92
direction@flandres.fff.fr - flandres.fff.fr

Antenne locale du DISTRICT

Route de Bierne – ZAC de la Croix Rouge
59380 Socx

comptabilite@flandres.fff.fr



Commission des Arbitres

Test physique du 23 mars 2024 à WORMHOUT

LE SAMEDI 23 MARS 2024 À WORMHOUT :

-Était présent et a validé le test physique de sa catégorie, l'arbitre officiel dont le nom suit :

CATÉGORIE	NOM	PRÉNOM
D2	HERCHIN	Philippe

La commission le félicite pour son implication et sa réussite.

-Étaient présents et n'ont pas validé le test physique de leur catégorie, les arbitres officiels dont les noms suivent :

CATÉGORIES	NOMS	PRÉNOMS
D1	JANVIER	Frédéric
AAD1	ALLOUCHERY	Paul
D3	MASSERON	Christophe
JAD	OLIVIER	Lucas

La commission les félicite pour leur implication et leur adresse tous ses encouragements afin d'atteindre l'objectif qu'elle a établi.

**Le Président,
Olivier WILLEQUET**

**La Secrétaire de séance,
Sophie-Anne NOLF**

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel du District des Flandres de Football, dans le respect des dispositions figurant à l'article 152 des Règlements Généraux du District.

DISTRICT des FLANDRES de FOOTBALL

14 avenue Schuman
59370 Mons-en-Barœul

Tél. 03 74 09 04 00 – Fax 09 72 63 08 92
direction@flandres.fff.fr - flandres.fff.fr

Antenne locale du DISTRICT

Route de Bierne – ZAC de la Croix Rouge
59380 Socx

comptabilite@flandres.fff.fr